

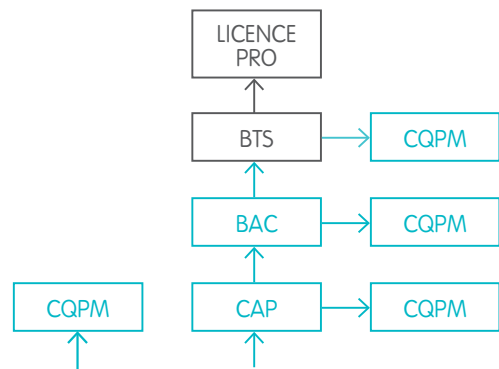


CHAUDRONNERIE, SOUDURE, TUYAUTERIE

Leader régional dans la formation aux métiers de la chaudronnerie et soudure, le site de Formation de l'Industrie AFPI et CFAI est le partenaire privilégié de votre entreprise pour préparer vos collaborateurs actuels aux futures compétences que vous recherchez.

Nous proposons **des cursus diplômants et qualifiants en alternance**, ainsi que des **stages courts** de formation.

LES PARCOURS DE FORMATION



Possibilité d'effectuer des stages en inter ou intra entreprises sur demande.

FORMATIONS :

- > CAP Réalisation en Chaudronnerie Industrielle
- > Bac Pro Technicien en Chaudronnerie Industrielle
- > CQPM niveau CAP Soudeur Industriel (SI)
- > CQPM niveau CAP Tuyauteur Industriel (TI)
- > CQPM niveau Licence Chargé d'Affaires en Tuyauterie, Chaudronnerie, Soudure



LES CONTRATS ET DISPOSITIFS DE FORMATION

01 > LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié. Son objectif est de permettre à un jeune de suivre une formation générale, théorique et pratique, **en vue d'acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre professionnel**. Ce contrat alterne **des périodes d'enseignement général, technologique et professionnel** en Centre de Formation d'Apprentis et **des périodes de travail en entreprise** pour mise en application des savoir-faire.

02 > LA PÉRIODE DE PROFESSIONNALISATION

La période de professionnalisation a pour objet de favoriser, par des actions de formation **alternant enseignements théoriques et pratiques**, le maintien dans l'emploi des salariés en contrat à durée indéterminée, notamment ceux qui comptent 20 ans d'activité professionnelle ou qui sont âgés d'au moins 45 ans et disposent d'une ancienneté minimum d'un an de présence dans la dernière entreprise qui les emploie.

03 > LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié. Son objectif est **l'insertion ou le retour à l'emploi des jeunes et des adultes par l'acquisition d'une qualification professionnelle** (diplôme, titre, certificat de qualification professionnelle...) reconnue par l'État et/ou la branche professionnelle. Le contrat alterne **des périodes d'enseignement général, technologique et professionnel** et **des périodes de travail en entreprise** dans une activité en rapport avec la qualification visée.

04 > LE PLAN DE FORMATION

Il est financé par le biais d'une contribution dont le taux varie selon la taille de l'entreprise. **L'employeur dispose d'une large autonomie pour définir sa politique de formation et sa mise en place**, en fonction de ses projets de développement. Il peut, pour cela, bénéficier de l'aide de son OPCA selon les mesures en vigueur proposées dans la branche.

TOUS LES AVANTAGES

- > Bilan de **compétences** et **positionnements (CEPFI)**
- > Aide au **recrutement**
- > Aide à la **recherche d'entreprise** d'accueil
- > **Accompagnement** en entreprise
- > Parcours **individualisés**
- > **Solutions d'hébergement** : foyer des jeunes travailleurs de l'Erier, Résidence Saint-Anne...
- > **Restauration** sur site
- > **Label IFTI** (Ilot de Formation Technique Individualisée)
- > **Label H+** pour accueillir des personnes en situation de handicap



CONTACTS

ALTERNANCE

Delphine BARRIER
04 79 65 96 65 - delphine.barrier@afpi-savoie.com
Pauline NOIRAY
04 79 65 16 23 - pauline.noiray@afpi-savoie.com

FORMATION CONTINUE

Diane BELLANGREVILLE
04 79 65 25 46 - diane.bellangreville@afpi-savoie.com

APPRENTISSAGE

Brigitte VUILLERMET
04 79 65 05 33 - brigitte.vuillermet@cfai-savoie.com
Sophie VOULANT
04 79 65 05 27 - sophie.voulant@cfai-savoie.com